

**Chers Mouguertars,**

Vous voudrez bien trouver ci-dessous toutes les mesures que j'ai souhaité mettre en place dans le cadre du plan de continuité des services municipaux.

**L'accueil de la Mairie est fermé pour une durée indéterminée.**

Un accueil téléphonique est maintenu en Mairie au 05-59-31-83-23 aux heures habituelles d'ouverture. Le public peut être reçu, uniquement sur rendez-vous, pour les démarches urgentes (état civil, urbanisme...). **Pour toute demande, le numéro de la Mairie (05-59-31-83-23) est également disponible en dehors des horaires d'accueil téléphonique (24h/24h et 7j/7j) ou vous pouvez nous adresser un message sur l'adresse mail de la mairie : [mairie-de-mouguerre@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-mouguerre@wanadoo.fr)**

**Toutes les informations sont disponibles sur notre site Internet ([www.mouguerre.fr](http://www.mouguerre.fr)).**

**Attestation de déplacement dérogatoire et justificatif de déplacement professionnel**

Les personnes qui ne disposent pas d'une imprimante ont la possibilité d'éditer gratuitement ces documents en Mairie (contacter la Mairie au 05-59-31-83-23).

Les services du **Centre Communal d'Action Sociale** continuent à assurer les prestations essentielles d'aide à domicile : aide au repas, portage de repas, courses, jardinage...

**En partenariat avec l'Education Nationale, la commune accueille à l'école du Bourg les enfants des professionnels de santé et autres professionnels qui concourent à la gestion directe de la crise et qui n'ont pas d'autre solution de garde. Cet accueil, qui se déroule du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h00, ainsi que les samedi et dimanche de 8h à 18h, est assuré pour partie par les agents municipaux sur le temps périscolaire et, par ailleurs, par l'équipe enseignante sur le temps scolaire.**

**L'Agence Postale Communale est fermée pour une durée indéterminée.**

Cependant, le bureau de Poste de Bayonne Labat reste ouvert et celui de Bayonne Saint Esprit ouvrira à partir du 09 avril. A compter du lundi 30 mars, les établissements postaux ne travailleront que les mercredis, jeudis et vendredis (distribution et collecte).

Les **services techniques** fonctionnent avec des équipes de permanence pour assurer l'entretien des espaces verts et la propreté de la commune.

**Collecte des déchets**

• **Les collectes d'ordures ménagères sont réalisées mais le nombre de collectes est diminué, et les jours modifiés.**

	Mardi	Mercredi	Jeudi
Semaines paires	-	Mouguerre Nord	-
Semaines impaires	Mouguerre Centre / Sud	-	Elizaberri - Bidegaina

**Pour connaître le détail de chaque secteur, vous avez la possibilité de consulter le site de la commune ([www.mouguerre.fr](http://www.mouguerre.fr)) ou de contacter la Mairie (05-59-31-83-23).**

Les usagers sont invités soit à laisser leur bac individuel plein sur le domaine public, soit, pour ceux qui ne disposent pas de bac individuel, à déposer leurs sacs dans les bacs collectifs mais pas de sac au sol. Tout dépôt au sol (sacs ordures ménagères, encombrants) à proximité des bacs est interdit.

• **Le ramassage des déchets en habitats collectifs se fera toutes les semaines les mardis matin.** Il en sera de même pour les gros containers de regroupement. Concernant les **Jardins d'Emma**, le ramassage se fera les **vendredis matin**.

• **Les collectes des emballages recyclables, tels que métaux, cartons, plastiques (sacs jaunes) ne sont plus assurées.** Les usagers sont donc invités à garder leurs emballages recyclables un maximum de temps chez eux.

• Les colonnes à verre sont collectées. • Toutes les déchèteries sont fermées.

Un accueil téléphonique est mis en œuvre pour toute question relative à la collecte des déchets : 0 800 64 20 14 (numéro gratuit).

## **Plan d'alerte et d'urgence COVID-19 – Aide aux personnes vulnérables**

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la commune de Mouguerre a lancé son plan d'urgence et d'alerte au profit de personnes âgées et handicapées.

Ce plan est mis en œuvre lors d'épisodes de canicule mais également lors de situations de risques exceptionnels tels qu'une pandémie.

Instauré dans chaque département, il est déclenché par le préfet.

Le plan a donc été activé à Mouguerre le 23 mars dernier et il est actualisé par nos services dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 (voir modalités ci-dessous).

Ce plan s'exerce par la constitution du fichier prévu à l'article L.121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles et vise à apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables. Dans ce cadre, le maire est chargé de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées, isolées, sur un registre nominatif confidentiel.

Les données recueillies ne seront utilisées que par les services de la Mairie ou de la Préfecture. Le droit d'accès et de correction des données nominatives est assuré conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### **Les mesures prises dans le cadre du plan d'urgence et d'alerte**

À partir du fichier, le dispositif de conseil, de soutien et d'assistance sera mis en œuvre avec le CCAS qui pourra apprécier le besoin de vulnérabilité et orienter vers des solutions en lien avec les services de proximité locaux (travailleurs sociaux, services d'aides à domicile...).

**Les services municipaux et sociaux sont ainsi prêts à intervenir immédiatement pour répondre aux besoins exprimés par toute personne isolée ou vulnérable (aide aux courses, portage de repas, démarches diverses...).**

### **Qui peut figurer sur le registre ?**

Les personnes de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes adultes handicapées, en invalidité.

Il s'agit des personnes résidant à domicile, à l'exclusion des personnes résidant en établissement.

### **Qui peut demander l'inscription sur le registre ?**

La personne elle-même, son représentant légal ou un tiers (membre de la famille, ami ou proche, médecin, services d'aide ou personne intervenante).

### **Comment faire la demande d'inscription ?**

Si vous souhaitez figurer sur ce fichier, vous pouvez à tout moment vous inscrire par téléphone (05-59-31-83-23) ou à l'adresse mail suivante : [mairie-de-mouguerre@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-mouguerre@wanadoo.fr)

Ce dispositif renforce bien sûr la solidarité dans un cadre compatible avec les règles de confinement des populations, il ne substitue pas à la solidarité de voisinage tout comme à celle des familles pour prendre régulièrement par téléphone des nouvelles des personnes fragiles de leur entourage.

**Si vous rencontrez la moindre difficulté, ou pour toute information complémentaire, les services de la Mairie se tiennent à votre disposition au 05.59.31.83.23 du lundi au dimanche, 24h/24h.**

**Cette période difficile, qui risque de se prolonger, doit nous conduire à exercer tout notre civisme, notre patience et notre solidarité, surtout en direction des personnes les plus fragiles.**

**Vous pouvez compter sur une totale mobilisation de vos élus et des services municipaux pour faire face, collectivement, à cette grave crise sanitaire.**

**Prenez soin de vous et de ceux que vous aimez.**

**Avec toute ma sincère considération,**

Le Maire

Roland HIRIGOYEN